

Publié le 31.12.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES 1 rue Guérifot 14370 ARGENCES 02 31 15 63 70	L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.
Date de convocation : 12.12.2025 Date d'affichage 12.12.2025	Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCOQ, Philippe PESQUEREL, Florence SERANDOUR, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR) Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Jean-Marc FURON, Olivier GUILMETTE, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers : En exercice 44 Présents 34 Titulaires 33 Suppléants 1 Pouvoirs 7 Votants 41 Quorum 23	Absents excusés : Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY, Marianne TURPIN (pouvoir Jacques-Yves OUIN), Magali LONCLE (pouvoir à David BOUDET), Christian CALLEJAS (Suppléant d'Eric DUVAL), William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD), Christel POIROT (Pouvoir à Daniel BUISSON), Stéphane CASTEL (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Didier LEMONNIER (pouvoir à Patricia LECOMTE), Céline LEGRIGEOIS.
Secrétaire de séance : Jean-Pierre FORGEAS	

Délibération n° 2025/163

Objet : FINANCE - Budget principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Selon l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V), « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Il convient d'autoriser Monsieur le Président, suivant les modalités de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2025.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

« Autorise M. le Président, suivant les modalités de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2025.

BUDGET PRINCIPAL	PRÉVU en 2025 (Budget primitif et décisions modificatives)	Autorisation (dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	CHAPITRE	ARTICLE
Opération 9900 Administration générale	600 323,76 €	150 000,00 €	21	21311
Opération 9901 Aménagements de sécurité	25 210,00 €	6 300,00 €	21	2152
Opération 9907 Relais Petite Enfance	253 876,39 €	63 400,00 €	21	21318
Opération 9917 Mobilités	565 025,54 €	141 200,00 €	23	2315
Opération 9942 Office de tourisme	486 624,00 €	121 600,00 €	23	2318
Opération 9952 Maison de services	88 376,77 €	22 000,00 €	21	21351
Opération 9956 Programmes annuels de voirie	1 867 705,46 €	466 900,00 €	23	2317
Opération 9957 Aménagement du territoire	221 183,88 €	55 000,00 €	20	202
Opération 9958 Transition énergétique et milieux naturels	451 225,00 €	112 800,00 €	21	2111
9959 Développement économique	434 054,49 €	100 000,00 €	21	2111
Opération 9960 Logements d'urgence	545 000,00 €	136 200,00 €	23	2313

Budget annexe « complexe aquatique » :

BUDGET ANNEXE COMPLEXE AQUATIQUE	PRÉVU en 2025 (Budget primitif et décisions modificatives)	Autorisation (dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	CHAPITRE	ARTICLE
Opération non individualisée	20 000,00 €	5 000,00 €	20	2031
Opération non individualisée	1 503 698,21 €	375 000,00 €	21	23151

Budget annexe « Assainissement » :

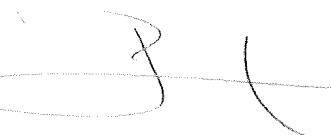
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	PRÉVU en 2025 (Budget primitif et décisions modificatives)	Autorisation (dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	CHAPITRE	ARTICLE
Opération 9901 Stations d'épuration	63 502,00 €	15 800,00 €	23	2315
Opération 9902 Réseaux	2 634 935,65 €	658 700,00 €	23	2315

Budget annexe « collecte, traitement et valorisation des déchets » :

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	PRÉVU en 2025 (Budget primitif et décisions modificatives)	Autorisation (dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	CHAPITRE	ARTICLE
Opération 9900 Biodéchets Tarification incitative	2 193 571,00 €	350 000,00 €	21	2158
Opération non individualisée	380 380,00 €	95 095,00 €	21	2158

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORGEAS



COMMUNAUTE de COMMUNES
Val ès dunes

Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr